



litige concernant les jours férié travailler

Par **charly**, le **21/05/2009** à **14:22**

bonjour,

je suis vendeuse dans un magasin de chaussures c'est moi seule qui gère le magasin y compris l'ouverture et la fermeture du magasin la caisse etc....sauf la gestion des stocks .je suis régie par la convention 3008 détaillant en chaussure . on m'oblige à ouvrir le magasin , donc à travailler,tous les jours fériés sauf le 1er mai es-ce-que je suis vraiment obligée de travailler et si tel est le cas , ne devrait il pas me payer en heures majorées ?? car mes jours fériés me son payés en heures normales ,depuis 2ans que jy suis.

dautre part j'aimerais savoir à combien de jours de congé ouvrable j'ai droit et comment doit'on les décompter.

merçi de votre réponse.

Par **CHUPS**, le **30/05/2009** à **13:40**

bonjour, je viens de voir votre recherche. Je travail moi aussi dans un magasin de chaussure détaillant et moi aussi on m'oblige a travailler tout les jours ferié sans meme etre payé en heure sup' !! la seul chose qui pourrait nous renseigné et la convention de la chaussure qui devrait normalment etre presente obligatoire sur tous point de vente alors ou nous renseigné ?? seulement au prud'homme mais ceci est payant voila